

ADOLESCENTS MAGHRÉBINS SANS RÉFÉRENTS PARENTAUX EN SITUATION DE MIGRATION

ADOLESCENTES MAGREBÍES SIN REFERENTES PARENTALES EN SITUACIÓN DE MIGRACIÓN

Photo : Oriana Philippe
Ceuta, 2018

Coordonné par Coordinado por

Daniel SENOVILLA HERNÁNDEZ

Manon DANGER et Elisa FLORISTÁN MILLÁN

**Jeunes et Mineurs en Mobilité
Jóvenes y Menores en Movilidad
N ° 10 - 2025**

ADOLESCENTS MAGHRÉBINS SANS RÉFÉRENTS PARENTAUX EN SITUATION DE MIGRATION

Coordonné par Coordinado por

Daniel SENOVILLA HERNÁNDEZ

Manon DANGER et Elisa FLORISTÁN MILLÁN



ADOLESCENTES MAGREBÍES SIN REFERENTES PARENTALES EN SITUACIÓN DE MIGRACIÓN



Croquis : Eddy Vaccaro



**Jeunes et Mineurs en Mobilité
Jóvenes y Menores en Movilidad
N ° 10 - 2025**

Jeunes et Mineurs en Mobilité Young people and Children on the Move

Revue électronique éditée par
l'Observatoire de la Migration des Mineurs
Laboratoire MIGRINTER-
Université de Poitiers- CNRS
MSHS – Bâtiment A5 – 5, rue Théodore Lefebvre
TSA 21103
F-86073 Poitiers Cedex 9
France
Tél : +33 5 49 36 62 20
daniel.senovilla@univ-poitiers.fr

Directrice de la publication
Virginie Laval

Rédacteur en chef
Daniel Senovilla Hernández

Comité de rédaction
William Berthomière
Audrey Brosset
Jean-Pierre Deschamps
Gilles Dubus
Chabier Gimeno Monterde
Philippe Lagrange
Guillaume Lardanchet
Jean François Martini
Lluis Peris Cancio
Olivier Peyroux
Sarah Przybyl
Marie-Françoise Valette
Alexandra Vie

Logotype JMM
Lucie Bacon

Illustrations du dossier
Patrick Bonjour

Croquis rubriques
Eddy Vaccaro

ISSN 2492-5349

Les articles reflètent les opinions des auteurs
Tous droits de reproduction interdits
sans l'autorisation de l'éditeur
Copyright : OMM, 2025

Jeunes et Mineurs en Mobilité
Young people and Children on the Move
N° 10 — 2025

Dossier
Adolescents maghrébins
sans référents parentaux
en situation de migration

Coordonné par
Daniel SENOVILLA HERNÁNDEZ

Manon DANGER
et
Elisa FLORISTAN MILLÁN

Mise en Maquette
Daniel SENOVILLA HERNÁNDEZ



Observatoire
de la **Migration**
de **Mineurs**

MIGRINTER - CNRS - Université de Poitiers

{HORS DOSSIER}



Croquis : Eddy Vaccaro

L'expérience scolaire des MNA en recours et jeunes majeurs non reconnus mineurs : une scolarité à l'épreuve des défis liés au refus de la prise en charge

Khalif TRAORE

SOCIOLOGUE, CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ASSOCIATION LE 113-MARSEILLE

Résumé

Alors que le soupçon du mensonge sur l'âge finit de mettre fin aux souhaits de prise en charge par l'ASE de nombreux MNA, la socialisation par l'école entamée par ces derniers hérite de ce marqueur social. Dès lors, ces jeunes font face à une nouvelle forme de marginalisation qui prend la forme de nano-racisme de la part de leur pairs issus de l'immigration subsaharienne et maghrébine¹. Se déplient ainsi, au sein d'un même espace scolaire, des volontés de démarcations d'une part et des stratégies de défense d'autre part qui mettent à nu, les tensions pouvant exister au sein social en apparence homogène aux regards des origines.

Introduction

Pour les mineurs non accompagnés (MNA), l'école est une étape importante du processus d'insertion. Car à la clé, une qualification professionnelle est indispensable pour obtenir un titre de séjour à 18 ans (Lemaire, 2012 : p. 34 et 38)¹. De ce fait, il existe donc un lien entre « études et régularisation » (Ibid. : p. 39). Il s'agit d'une socialisation via l'école au cours de laquelle, ils devront apprendre à connaître et se familiariser aux valeurs et modèles culturels de la société française, se former pour trouver un emploi. Cependant, cette expérience est vécue différemment qu'on soit reconnu mineur et pris en charge ou pas par le département. Pour ceux qui ne le sont pas, l'expérience de la socialisation via l'école est marquée par une non-assistance institutionnelle. Comment cette non-assistance est-elle vécue et quels sont ses impacts sur le processus d'apprentissage des jeunes ? Pour parvenir à répondre à cette question, je me suis fixé comme objectifs de :

- Faire ressortir les conséquences d'une non-prise en charge sur le processus d'inscription scolaire qui est généralement entamé avant la décision finale qui suit l'évaluation de la minorité ;
- Identifier les différentes formes d'interaction qui se créent à l'aune du statut administratif précaire de ces jeunes en milieu scolaire et ses éventuelles effets ;
- Mettre en lumière les différentes stratégies développées par les jeunes pour faire face à cette situation et continuer à évoluer.

Ces questions et objectifs de recherche ont permis de faire ressortir plusieurs constats. Dans un premier temps, un processus d'inscription scolaire qui s'écoule en même temps qu'un refus de prise en charge, laissant les jeunes dans la confusion et l'abandon. Dans un second temps, une scolarisation qui se déroule généralement sous le prisme d'une marginalisation subie mais, à laquelle, les jeunes apportent des réponses.

¹ A cet effet notons l'article L 313-15 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Les résultats de l'enquête ont été recueillis à Marseille et sont le fruit de plus d'une vingtaine d'entretiens avec des mineurs déboutés de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), en instance de recours, jeunes majeurs jamais reconnus mineurs et certains membres d'associations de soutien à ces jeunes. Recueillis entre juillet 2024 et juillet 2025, ces entretiens formels et informels se sont déroulés en Français, Anglais, français populaire ivoirien avec parfois des références en nouchi² et pour finir le malinké³. Les passages d'entretien évoqués dans des langues peu compréhensibles par un public francophone ont été traduits et mis en bas de page. J'ai opté pour une analyse de contenu et une analyse thématique verticale, dont l'objectif consiste à avoir un regard sur : « [...] l'ensemble des entretiens, dans le but d'avoir une vision comparative sur chaque thème » (Bolzman, Gakuba et Guissé, 2011 : p.11), qui semblent appropriés pour le traitement des données qualitatives qui avaient été recueillis (De Landsheere, 1982 : p.78).

Première partie : Les institutions scolaires et de protection sociale de l'enfance dans le processus de scolarisation des MNA en recours, déboutés de l'ASE et jeunes majeurs jamais reconnus

Le désengagement du département après une évaluation négative : les prémisses d'une scolarité difficile

Pour commencer, il faut savoir que les premières difficultés débutent dès la contestation de la minorité. Nombreux sont ces jeunes, qui sortis du dispositif de protection restent parfois sans réponses des tests CASNAV⁴ qu'ils ont passé et dont la réponse parvient aux travailleurs sociaux après leurs départs des hôtels lors de la mise à l'abri. Dans certains cas⁵, ils se retrouvent sans aucun soutien pour les aider à finaliser le processus d'insertion scolaire engagé même quand les résultats sont disponibles. Dans la quête d'associations et collectifs de soutien pouvant les aider à finaliser leurs démarches entamées avec le département, de longs mois s'écoulent voir même plus d'une année pour certains :

« J'ai fait mon test CASNAV le 06 juin 2023, le 13 juin 2023 j'ai reçu le résultat et le 15 juin 2023 ils m'ont appelé pour dire qu'ils ont trouvé une école pour moi. J'étais encore avec l'ADDAP 13⁶. Avec l'éducatrice, on a commencé à remplir les documents. Mais, ils ont dit qu'ils attendent l'OPP⁷ pour finaliser tous les documents pour déposer à l'école. [...] Quand je n'ai pas été placé, ils m'ont abandonné. [...] Je ne partais pas à l'école malgré que j'avais réussi mon test. C'est en janvier 2024, j'ai croisé des bénévoles du collectif 113, ils sont rentrés en contact avec le CIO⁸ qui les a appelés le 26 juin 2024 pour dire que j'ai eu

² Argot de rue parlé par les jeunes dans les villes de Côte d'Ivoire.

³ Langue parlée dans plusieurs pays en Afrique de l'Ouest parmi lesquels : La Côte d'Ivoire, le Mali, la Guinée, Le Burkina et bien d'autres.

⁴ Le test CASNAV est un test de positionnement pour le niveau de pratique du français pour les élèves allophones.

⁵ Il s'agit généralement des cas où les jeunes sont nouvellement arrivés dans la ville et qu'ils ne connaissent pas les différentes associations et collectifs vers lesquels ils peuvent se tourner.

⁶ Structure chargée de l'évaluation des mineurs étrangers isolés à Marseille.

⁷ OPP : Ordonnance de Placement Provisoire.

⁸ Centre d'information et orientation : dépendant du Ministère de l'éducation ce sont des lieux d'information et de conseil lors des orientations scolaires.

une place au lycée. Et que je dois aller là-bas dans trois jours pour apporter le dossier et que je dois être accompagné. Il y avait une bénévole qui m'a accompagné le lendemain, on a déposé les dossiers. J'ai commencé les cours en septembre 2024 »

Sam, 18 ans, ex-MNA débouté de l'ASE, Marseille, avril 2025

Les propos de ce jeune sont corroborés par une ex-bénévole de l'association SENSÉ qui affirme « *Le fait de ne pas être pris en charge par le département impacte la scolarité des jeunes puisqu'il n'y a pas de suivi adapté à leur situation. Souvent, moi je fais les démarches pour le test CASNAV pour qu'ils aient une affectation. Ce ne sont pas les 'éducs' d'ADDAP qui vont s'occuper de ça. Soit il n'y pas de scolarité, soit il y'a une scolarité mais sans suivi ou avec des choix par défaut, avec des décrochages scolaires [...] »*

A côté de cette situation, bien qu'ils soient socialement et juridiquement vulnérables, l'obligation de scolarisation des MNA de plus de 16 ans n'est pas une priorité absolue pour les institutions de l'éducation nationale. Angle mort du système d'accueil et de scolarisation des jeunes allophones, ces jeunes font face à « une non-scolarisation non souhaitée » (Armagnague et Rigoni, 2018) alors qu'il est du devoir de l'Etat français de les scolariser⁹. La motivation de ces jeunes se heurte à des problèmes d'ordre structurel : « *d'où parfois l'émergence d'une certaine incompréhension ou frustration* » (Lemaire, 2009 : p.28). Dans ce contexte, l'appel au respect du droit à l'éducation pour tous les enfants est mobilisé pour exiger la scolarisation des plus de 16 ans. A Marseille, cette revendication est portée auprès de la DSDEN¹⁰ par un collectif de jeunes et mineurs appelé BINKADI¹¹ afin d'exiger une scolarisation pour tous les MNA de plus de 16 ans :

« On a fait des manifestations à la DSDEN parce qu'on refusait de nous scolariser sous prétexte que l'obligation de l'école pour les plus de 16 ans n'était plus valable. On nous tournait en rond. On s'est assis avec d'autres bénévoles et avocats pour réfléchir à comment faire. On a réuni des arguments pour repartir vers eux, on a commencé à être scolarisé [...] »

Porte-parole du collectif BINKADI, mars 2025

Après le désengagement du département, la finalisation du processus d'inscription scolaire repose sur des personnes solidaires. Dans cette course contre la montre engagé avant la rentrée et par ricochet la fin des inscriptions, plusieurs MNA courrent le risque d'être scolarisés avec un retard significatif ou de ne pas l'être du tout. Lorsqu'ils le sont finalement, ils arrivent dans une institution où les stéréotypes qui leur sont associés les ont précédés.

⁹ Il est mentionné dans la synthèse du rapport EVASCOL (Armagnague et Rigoni, 2018, p.7) que : « selon la CIDE, l'État français doit assurer un droit à l'éducation à tout jeune de plus de 16 ans s'il en fait la demande ».

¹⁰ DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education National..

¹¹ Collectif auto-géré des MNA à Marseille qui s'est constitué dans le sillage de la création du collectif de jeunes du parc Belleville à Paris.

De l'ASE à l'école : d'une institution à une autre, le sentiment de marginalisation et le poids des préjugés dans la fabrique du regard social

Les soupçons du mensonge sur l'âge : un legs du passage à l'ASE

Dans le processus d'évaluation des MNA, l'âge déclaré - même si accompagné de documents d'identité - ne suffit pas à conclure à une minorité (Carayon, Mattiussi et Vuattoux, 2018 : p.32). L'apparence physique, et plus particulièrement le développement musculaire du jeune, devient un élément à scruter et à confronter avec l'âge déclaré. Cette suspicion s'incruste dans les interactions scolaires une fois à l'école. Les jeunes interrogés ont pointé du doigt ce soupçon du mensonge sur leur âge qui s'exprime par des rumeurs ; des boutades et des commentaires désobligeants sur leur physique et leur âge. Le regard, comme dimension essentielle des relations entre individus et les messages verbaux ou gestuels qui s'en suivent (Rimé, 1977), devient un canal d'expression de ce soupçon.

« Ici, c'est leur slogan : il te demande 'tu as quel âge ?' [...] Il y'a des gens de ma classe qui doutent [...] Mais au fait, c'est ton accent, ta manière de parler, ta manière de t'habiller, tu sais quand tu es ici ta peau et leur peau ne sont pas la même chose même si tu es noir. C'est tout ça qu'il calcule, et ils te disent 'tu as tant'¹². En Afrique, tu peux avoir 15 ans, et tu es grand de taille en forme¹³. Au fait, c'est pas les mêmes visions¹⁴, eux ils calculent ça en fonction de chez eux ici. A partir de leurs visions, ils te jugent. Plusieurs fois on me parle mal, on me dit toi t'as 27 ans [...] C'est comme un peu un harcèlement »

Mouss, 17 ans, mineur isolé en instance de recours, Marseille, avril 2025

Les activités sportives, les enjeux compétitifs et les tensions qui peuvent en découler et qui y sont associés, peuvent être des moments propices d'expression de ces soupçons du mensonge sur l'âge. Pour rappel, la pratique du sport acquiert une certaine importance pour ces jeunes, dans la mesure où : « le sport pourrait être l'un des moyens d'exister, avec ou sans papiers, dans une situation marquée par des contraintes temporelle, corporelle et sociale » (Gernet, 2014 : p.12). Dans ce contexte, les bonnes performances sportives de ces jeunes qui doivent en général susciter l'admiration, sont généralement mises en doute, car supposées être en décalage avec l'âge qu'ils disent avoir. Ces performances sont frappées du sceau de l'imposture et les jeunes qui en sont les auteurs des imposteurs. En conséquence : « l'impression d'une égalité entre les joueurs » (Ibid. : p.18) s'effrite sous les suspicions liées au mensonge sur l'âge avérée.

« [...] Même si parfois on ne nous dit pas, on sent même dans la manière de nous regarder. Je me rappelle l'année passée j'ai un ami à qui ils ont dit ça quand on jouait au foot. Le gars lui a dit : 'tu n'as pas 16 ans, tu as plus'. Il s'est frustré, il est sorti du terrain, et les professeurs sont venus le consoler pour lui demander pardon. Ça l'a fait mal »

Fadel, 17 ans, mineur isolé en instance de recours, Marseille, avril 2025

¹² Cette expression fait référence au fait d'essayer de deviner l'âge d'une personne.

¹³ 'Être en forme' traduit du français populaire ivoirien signifie être 'bien bâti'.

¹⁴ Par cette expression le jeune a voulu mettre en avant les critères retenus pour déterminer l'âge de quelqu'un en France.

« Dans le lycée, il y'a le doute qui règne autour de nous et ça fait mal [...] Même mercredi avant d'aller en congés, on a fait un tournoi. Moi j'étais nouveau, j'avais pas d'équipe, j'étais avec un ami. [...] Moi ce sont les jeunes de 3^e qui m'ont pris pour jouer avec eux. [...] On a gagné le tournoi avec les petits de 3^e, ils ont commencé à dire celui-là, il dit qu'il a 17 ans, or il n'a pas 17 ans. Regardez sa manière de jouer. [...] Sinon, ça fait mal, toujours on te questionne sur ton âge, et quand tu donnes ton âge, on doute de toi. A part les profs souvent qui peuvent demander ton âge, je réponds. Sinon, quand c'est les élèves, je dis 'mon âge, c'est ma vie privée'. Je suis strict là-dessus »

Frédéric, 17 ans, mineur isolé en instance de recours, Marseille, avril 2025

Ce soupçon du mensonge sur l'âge favorise le développement de stéréotypes via des imaginaires construits (Gastaut, 2007) et participe à un processus de mise à distance.

Être un mineur non-reconnu dans une école : une catégorisation synonyme de mise à l'écart

« Souvent le mot même qui me fait mal, on dit 'les mineurs isolés', ça m'énerve »

Frédéric, 17 ans, mineur isolé en instance de recours, Marseille, avril 2025.

La marginalisation et l'exclusion touchent aussi bien des individus que des groupes sociaux (Laberge et Roy, 1994 : p. 5). Les jeunes de cette enquête constituent un groupe à part entière évoluant aux marges de la protection de l'enfance. Cette marginalité s'exprime via la création d'une distance (Zwick Monney et Grimard, 2015) qui se traduit par le refus d'un certain nombre de droits, ce qui est ressenti comme une mise en marge.

« [...] On dit par exemple, il y'a réunion des parents, ceux qui sont reconnus, leurs éducatrices viennent. Bon toi, y'a personne. Ton prof va te dire 'comme toi tu es mineur, tu n'es pas reconnu, on ne peut pas te donner ton bulletin'. Il faut que quelqu'un soit là. [...] Le prof a dit que l'état va verser une somme pour les lycéens. Il dit que ceux qui sont nés ici (les Français) ont droit à ça, ceux qui sont reconnus, ils ont droit à ça. Maintenant, il a dit qu'il y'a certains parmi vous, qui ne sont pas parmi ces deux cas. Pour eux, c'est très difficile, il va citer leurs noms. Quand c'est comme cela, tout le monde te regarde, ça murmure. [...] Moi-même, il y'a un de mes amis qui m'a parlé que dans son lycée, là-bas à la cantine, ils étaient deux qui n'étaient pas reconnus, ils partaient manger, on les a rappelés qu'ils n'ont pas le droit de manger à la cantine parce que à cause de leur situation. Moi mon ami est sorti, il est allé s'assoir dans un endroit à côté de la cantine. Après, on leur a dit de revenir. Mon ami a dit non, qu'il va pas manger. Donc, toute sa vie, ils vont le poursuivre avec les histoires de 'tu n'es pas reconnu' même pour une simple nourriture. La dame lui a dit que ce n'est pas sa faute, eux ils suivent les instructions. Ce jour-là, il n'a plus fait cours, il est venu à la maison. [...] Si tu n'es pas fort moralement, tu es frustré. Quand c'est comme

cela, toi même ça te touche, tu te fais pitié toi-même¹⁵. Tout cela parce que les procédures sont en cours, les jeunes ne sont pas reconnus. Ça devient ta carte d'identité'»

Bam's, 17 ans, mineur isolé en instance de recours, Marseille, avril 2025

« C'était le début d'année, on devait réunir tous les documents pour qu'on nous vire l'argent pour les stages. Tout le monde sait à l'école là-bas que je suis pas reconnu. J'ai rempli tous les documents, j'ai envoyé. Plus tard, on cite le nom des gens qui ont droit aux primes de stages, je n'entends pas mon nom. Je repars à la scolarité pour demander. La dame me dit : 'ah toi, je me rappelle de toi, tu n'as pas droit aux primes'. Je lui ai dit 'tu savais ça et puis tu m'as laissé remplir tous ces papiers'. Je lui ai dit 'OK, remets-moi mes papiers, je vais rentrer chez moi avec' [...] »

Roma, 17 ans, mineur débouté de l'aide sociale à l'enfance, Marseille, juin 2024

Bien qu'ils puissent parfois se fondre dans l'anonymat que confère la masse, le statut de non-reconnu et l'impression de la mise à l'écart se révèlent à des moments où le statut juridique de ces jeunes restreint leur accès à des droits.

Au terme de l'analyse de cette première partie, il convient de rappeler que les difficultés de scolarisation débutent dès les premières phases d'inscription, et se poursuivent après l'entrée à l'école. La catégorisation juridique de ces jeunes au sein de l'institution scolaire en fait des sujets qui ne sont pas tout à fait à part entière du système éducatif car leur statut juridique restreint leur accès à certains droits auxquels leurs pairs accèdent normalement. Ils vivent des « expériences marquantes de l'étiquetage » (Armagnague et Rigoni, 2018)¹⁶ dans lesquelles les valeurs républicaines n'ont plus vraiment de véritable sens comme le rappelle Sey, 19 ans, ancien MNA : « *Je vois qu'ils y'a des trucs, ils disent leur parole liberté-égalité-fraternité, je peux dire ça c'est entre eux, sinon nous on n'est pas dans ça. C'est pas la même chose, entre nous et leurs enfants* ».

Deuxième partie : Mépris, nanoracisme et stratégies d'affrontement dans un contexte de stigmatisation : les dessous des interactions entre les MNA et les autres élèves

« I didn't expect it from black people »¹⁷: les 'bledards' et les 'wakanda', sobriquets et paroles blessantes dans les interactions

Dans le rapport de recherche EVASCOL, plusieurs membres du personnel éducatif d'un collège de Seine-Saint-Denis remarquaient que les élèves de l'UP2A-NSA étaient victimes de moqueries et que le terme 'blédard' était utilisé pour désigner ces derniers (Armagnague et Rigoni, 2018). Ce type de situation m'a été spécifié par

¹⁵ Éprouver de la peine pour ta propre personne.

¹⁶ Terme utilisé dans le rapport de recherche EVASCOL pour caractériser la nature de l'expérience scolaire des jeunes du voyage.

¹⁷ Propos recueillis à Marseille en Mars 2025 auprès de Karim, 19 ans, ancien MNA.

une grande partie des jeunes interrogés et m'a amené à me poser ces questions : Comment ces jeunes réagissent-ils face à ces propos ? En quoi ces propos s'inscrivent-ils dans un processus de catégorisation identifiable à du nanoracisme ? En quoi ce processus nous informe des différentes perceptions de soi qui peuvent exister au sein d'un groupe social à première vue homogène ?

Après une présentation de quelques récits relatifs à l'usage de ces sobriquets, je montrerai en quoi les termes employés pour qualifier ces jeunes s'inscrivent dans une forme de nanoracisme défini comme : « [...] cette forme narcotique du préjugé de couleur qui s'exprime dans les gestes apparemment anodins de tous les jours, au détour d'un rien, d'un propos en apparence inconscient, d'une plaisanterie, d'une allusion ou d'une insinuation, d'un lapsus, d'une blague, d'un sous-entendu et, il faut bien le dire, d'une méchanceté voulue, d'une intention malveillante, d'un piétinement ou d'un tacle délibérés, d'un obscur désir de stigmatiser, et surtout de faire violence, de blesser et d'humilier, de souiller celui que l'on ne considère pas comme étant des nôtres? (Mbembé, 2018 : p. 93) ». De même, l'étude de Fanon (1955) sur les perceptions des Antillais sur les Africains permettra de démontrer qu'avoir la même couleur de peau au sein d'un même groupe social ne garantit pas identification et solidarité mutuelle entre ses différents membres. Avant d'avancer, voici quelques extraits de témoignages sur l'usage de ces termes à caractère stigmatisant :

« [...] Il y'a une fille en classe qui m'a traité de blédard, ça m'a énervé, j'ai failli la gifler, le prof. m'a calmé. Je ne m'approche de personnes en classe, j'ai pas d'amis. Le prof me demande pourquoi je n'ai pas d'amis. Je dis ça ne m'intéresse pas, nos chemins ne se croisent pas »

Marius, 17 ans, mineur isolé en instance de recours, Marseille, août 2024

« [...] Il y'a une fille, une africaine, elle nous a appelé les 'wakanda', je lui ai dit

où tes parents étaient avant d'arriver en France »

RK, 17 ans, mineur isolé en instance de recours, Marseille, août 2024

Ces sobriquets peuvent être adressés, en dehors des salles de classe, dans la cour de l'école :

« [...] Beaucoup de personnes parlent de ton âge, parlent de ton habillement, te regardent dans ton visage¹⁸. Je n'ai jamais vu cela avant dans ma vie. C'était très difficile, tu sais nous les noirs on ne se supporte pas entre nous [...] Tu es assis dans ton coin, les gens vont venir s'approcher de toi pour t'espionner et après aller parler de toi. Ils vont dire voici ce que j'ai, voici ce que j'ai vu. Ce qui me fait mal, c'est les africains qui font ça. Tes propres frères africains vont venir te regarder bizarrement et aller parler de toi »

Karim, 18 ans, ancien MNA débouté de l'ASE, Marseille, mars 2025

« Ce sont des moqueries, des rabaissements, eux ils font ça en rigolant alors que ce n'est pas pour rigoler. Ils se moquent de nous, ils disent que nous on

¹⁸ Cette expression fait référence au fait de dévisager quelqu'un.

est des blédards. Les enfants des immigrés, c'est idiot de leur part au fait [...]

On peut pas dire eux tous, mais au moins 80%. [...] souvent quand des filles s'approchent de nous, ils nous rabaiscent, ils disent aux filles tu ne le vois pas ?

Regarde sa dégaine, ce genre de rabaissements. Ils disent qu'on est immigrés, ils nous rabaiscent [...] Un jour, il y'a eu une dispute entre moi et un gars pour ce genre de trucs. Je suis allé me plaindre à l'administration, il ne m'a plus embêté.

[...] Il pense que parce que je n'ai pas de papiers, il va m'embêter, je ne vais pas répondre. Je te jure, si on me disait que les noirs traitent certains de leurs frères noirs ici comme ça, je ne vais pas croire, ça allait m'étonner. Mais j'ai vu ça de mes yeux. Je sais que tu ne vas pas me croire, mais c'est vrai en tout cas. Les enfants d'immigrés, c'étaient comme s'ils sont nés ici c'est un privilège pour eux »

Oum, 19 ans, ancien MNA débouté de l'ASE, Marseille, octobre 2024

« Il y'a trois gars, depuis le début de l'année ils parlent de moi, je ne parle pas. Quand je suis à côté d'eux, ils commencent à se moquer de moi. Mon habillement, tout ce que je porte, ils se moquent [...] Ce sont des Brésiliens, des noirs bronzés [...] Même si vous voulez critiquer quelqu'un, cachez-vous pour parler de lui. Je suis derrière eux, ils parlent de moi, regarde son flow (son style). J'ai dit à certains de mes amis, que je vais aller dire ça à la vie scolaire, ils m'ont dit que si je vais dire ça là-bas, ils ne vont pas me croire. Ils sont trois ou encore, comme ils sont nés ici, ils vont leur donner raison »

Mouss, 17 ans, mineur isolé en instance de recours, Marseille, mars 2025

Après maintes difficultés à se faire inscrire et intégrer le milieu scolaire, les relations entre les jeunes isolés et leurs pairs nés en France issus de l'immigration ne sont pas tout à fait cordiales car, souvent, teintées de propos stigmatisants. Cependant, loin d'être des acteurs passifs, les jeunes mobilisent diverses ressources et stratégies en guise de réponse.

Stratégies de réponse en contexte de stigmatisation

Face à ces différentes appellations, les réactions des jeunes sont tout aussi diverses et en fonction de : « [...] leur tempérament, leurs ressources rhétoriques, le moment et le contexte social général » (Ndiaye, 2008 : p.212). En tant que minorités, ces jeunes développent des réponses stratégiques identitaires (Taboada-Leonetti, 1991 : p.59) pouvant prendre plusieurs formes - dont l'assimilation au majoritaire – ainsi qu'un désir de surpassement pour améliorer leur condition et faire changer le regard porté sur eux.

L'assimilation au majoritaire et le contournement

Arrivé en France en 2022 du Sénégal à l'âge de 16 ans, Sow (18 ans, ancien MNA jamais reconnu) se définit comme quelqu'un de cultivé et curieux. Il va découvrir au cours de sa scolarisation un fait jamais vécu auparavant : les affinités entre élèves en fonction des origines et de la couleur de la peau. « Quand je regarde les élèves, je

vois qu'ils sont séparés, il y'a les blancs à part d'un côté, il y'a les noirs et les arabes qui sont nés ici à part, et il y a les MNA à part aussi. Je n'avais jamais vu cela, chacun dans son groupe. Je me suis dit, leur histoire des blancs d'un côté et l'histoire des noirs d'un autre côté, ça commence depuis l'école ».

Après son refus de prise en charge, il fut l'expérience des stigmatisations et des frustrations liées à ce statut avant sa scolarisation. Une fois cette dernière entamée, par crainte de subir une seconde fois cette mise à l'écart, il a adopté une conduite qui a certaines caractéristiques de l'assimilation au majoritaire définie par Taboada-Leonetti (1991). Il précise à ce sujet : « Moi personne ne savait que j'étais MNA en plus, j'ai réussi à être avec tout le monde. J'avais des amis parmi les petits blancs, j'avais des amis parmi les jeunes arabes et noirs qui sont nés ici et aussi j'avais des amis parmi les MNA. Quand je discute avec mes amis blancs, les autres disaient que je suis Bounty¹⁹ ». Définit comme : « [...] une stratégie par essence individuelle qui consiste, pour nier ou pour se débarrasser d'une identité minoritaire infériorisée, à se désolidariser de son groupe d'appartenance, à refuser cette appartenance pour chercher à pénétrer dans le groupe majoritaire » (Ibidem. : p. 67-68), Sow ne s'affilie pas spécifiquement ou uniquement à un groupe majoritaire au détriment des autres, plutôt il se lie d'amitié avec tout le monde. Pour y parvenir, il a réussi : « [...] à dissimuler, voire à effacer tout signe qui se trouve constituer un symbole de stigmate » selon Goffman (1975 : p. 112). Dans son cas, il s'agissait de son statut de MNA en recours, vivant dans des conditions précaires. Autrement dit, il usa de techniques « pour s'opposer à tout dévoilement » (Ibidem.). De ce fait, il n'a rien laissé apparaître de sa situation précaire et des difficultés liées à sa condition d'ancien MNA jamais reconnu. Passée cette étape, pour se rapprocher du groupe des 'petits blancs' comme il le dit, il va mettre en avant quelques attributs qu'il estime être valorisants au regard dudit groupe. Il insiste sur le fait que sa très bonne maîtrise de la langue française contrairement à d'autres jeunes MNA, son grand intérêt pour la politique française et l'histoire de France²⁰, ses visites et sa passion pour les musées et sites historiques français sont tant de sujets de discussion sur lesquels il échange avec le groupe majoritaire. En mettant en avant sa connaissance : « [...] des instruments sur lesquels le majoritaire fonde sa place sociale (la maîtrise de la langue officielle, la constitution d'un réseau de relations parmi les dominants, l'acquisition d'un capital culturel : culture scolaire mais aussi culture au sens de habitus, c'est à-dire comportements, attitudes, goûts et 'bonnes manières' [...] » (Taboada-Leonetti, 1991 : p. 69), Sow se réapproprie des éléments qu'il pense être valorisants et rattachés au groupe dominant. Il souhaite par ricochet aussi prendre ses distances d'une : « identité négative attachée à son groupe d'origine » (Ibidem.). Il le dit lui-même, « Les jeunes MNA, les petits noirs et les arabes, parlent uniquement de foot, de musique, à part ça, ils n'ont pas d'autres sujet de causeries ».

Des frustrations générées par la désignation via des termes stigmatisants peut naître aussi un désir de revanche animé par des ambitions de surpassement. Et cela dans

¹⁹ 'Bounty' : expression péjorative (en référence à un type de chocolatine) employée par des personnes noires envers d'autres personnes noires supposées avoir des comportements de blancs.

²⁰ Ayant visité son lieu de vie, j'ai pu constater qu'il avait des collections de livres en lien avec l'histoire de France, la fondation de la République, les penseurs de lumière et bien d'autres.

un contexte où la personne concernée est porteuse d'un handicap à partir duquel on veut l'enfermer dans une relation d'infériorité et lui coller une image de personne de peu de valeur car physiquement diminuée.

Désir de surpassement comme réponse au stigmate

Au cours d'un entretien, Sey²¹ est longuement revenu sur son expérience de stigmatisation en UP2A qui a fait naître chez lui un désir de revanche :

« L'année dernière, en première classe UP2A là-bas, c'était pire. Mais au collège où je suis actuellement, il n'y a pas assez de moqueries de la part des petits africains, des petits arabes. Quand tu écoutes cela, tu ne vas pas avancer, tu mets tout de côté²². Surtout moi à cause de mon pied²³. Ils racontent beaucoup de choses, lui là, il est comme cela, il ne peut rien faire, il est handicapé, au début ça me perturbait dans ma tête »

Ce jeune vit la double expérience douloureuse de l'isolement en tant qu'ancien MNA jamais reconnu et de la stigmatisation car porteur d'handicap. Les propos et critiques qui lui sont adressées ont pour objectif de l'enfermer dans la catégorie des personnes diminuées physiquement et supposées incapables de rivaliser avec les personnes apparemment bien portantes. Cette situation va faire naître chez lui un désir de surpassement qu'on retrouve généralement chez les personnes porteuses d'handicap et stigmatisées. Goffman disait que : « L'individu stigmatisé peut aussi chercher à améliorer indirectement sa condition en consacrant en privé beaucoup d'efforts à maîtriser certains domaines d'activité que, d'ordinaire, pour des raisons incidentes ou matérielles, on estime fermés aux personnes affligées de sa déficience » (1975 : p. 20). Dans ce contexte et en réponse à sa situation, Sey affirma :

« [...] Tous ceux qui racontent n'importent quoi sur moi, ils savent que si on nous met en concurrence, je t'assure, malgré que j'ai mal au pied s'ils ne font pas gaffe, je vais les battre avec mon handicap. Malgré qu'ils ont une carcasse qui est propre [...] Je ne suis pas à côté de mes parents, mais eux, ils ne peuvent rien faire malgré leur santé. Ils ne peuvent rien faire que moi je ne peux pas faire. Je ne suis pas le seul handicapé sur cette terre. C'est ça que je me dis, les critiques, ça me donne du courage, ça ne me donne plus de leçons. Je dis que je m'en fou, tout ce que tu arrives à faire, je peux le faire aussi, je peux le faire plus que toi, que tu sois français ou pas [...] »

Au-delà du fait que Sey cherche à modifier le statut de 'personne physiquement incapable' qui lui est attribué, son objectif final est de mettre fin au mépris qui préside au fondement de ses relations avec ses pairs. Parce que : « lorsque l'un des acteurs cherche à modifier l'identité qui lui est attribuée, cela signifie qu'il doit modifier le rapport entre les deux partenaires et donc, que ce qui est en jeu n'est pas seulement l'identité de l'un ou de l'autre mais la situation qui contient leur

²¹ Sey, 19 ans, ancien MNA jamais reconnu, entretien réalisé à Marseille en été 2024..

²² Faire fi de tout ce qui est raconté sur sa personne.

²³ Ce jeune est porteur d'un difformité des membres inférieurs : il est boiteux.

rapport » (Taboada-Leonetti, 1991 : p. 56). Son souhait à partir de là, est d'amener les personnes à décentrer le regard sur son handicap et à entretenir des relations d'égal à égal avec lui. L'accent mis sur ses capacités et facilités d'apprentissage, de même que ses excellentes performances scolaires, deviennent les grilles d'observations sur lesquelles il souhaite être jugé, donc intellectuellement et au-delà de cette difformité de naissance à laquelle il est constamment ramené et jugé.

Mépris par la boutade et le détournement sémantique : vecteurs d'un nanoracisme qui se déploie silencieusement

Au-delà des réactions des jeunes, il faut montrer en quoi les propos qu'ils subissent - sans formellement être identifiés comme tels par les auteurs - sont en réalité des actes racistes. Ils s'inscrivent dans une logique d'exclusion par la différenciation et prennent la forme d'un nanoracisme qui est amplifié par le contexte politique. Le nanoracisme – comme signalé plus haut – étant cette forme de racisme qui se distille dans les actes anodins de la vie quotidienne (Mbembé, 2018 : p. 93), l'emploi des termes 'blédards' ou encore 'wakanda' pour désigner certains MNA correspond à cette définition et s'exprimerait sous forme de plaisanterie ou boutade. Hors contexte migratoire, l'usage du terme 'bled' n'a rien de raciste ou de stigmatisant en soi, à savoir « l'intérieur des terres en Afriques du Nord ; une contrée, un lieu que l'on habite ; où l'on est née »²⁴. Cependant, lorsqu'on place le terme 'bledard' dans son contexte migratoire et plus particulièrement sous l'angle de la question de l'intégration, il désigne « un immigré dont les coutumes et la culture différentes sont encore visibles par manque d'intégration »²⁵. Une deuxième spécificité du mot est son utilisation pour désigner les personnes en provenance d'Afrique quelle que soit la couleur de peau. Il peut aussi s'employer parfois avec auto-dérision entre personne issues de l'immigration. À l'image du mot 'bounty' utilisé pour désigner un africain qui emprunte des codes culturels spécifiques aux personnes blanches, le mot 'bledard' peut être utiliser pour fustiger quelqu'un dont on estime qu'il a des attitudes dignes d'une personne venant d'Afrique. Le détournement sémantique peut désigner un endroit de pénitence, de dureté et peut servir de menace à l'égard d'enfants récalcitrants, dont les parents s'imaginent qu'un séjour au 'bled' peut faire changer d'attitude. Entre personnes issues de l'immigration, les imaginaires associés au 'bled' sont chargées de stéréotypes. Son emploi pour désigner une personne arrivée d'Afrique peut sous-entendre, le désir d'établir une différenciation ou une démarcation via l'exclusion et la marginalisation.

Plusieurs éléments concourent à démontrer l'intention stigmatisante cachée derrière l'usage de ce mot. L'accompagnement de commentaires ou de boutades sur l'accoutrement, l'accent, le niveau de langue, les parcours migratoires chaotiques, le statut administratif et les conditions précaires de vie de ces jeunes, migrants font de l'emploi de ce mot un élément visant à mettre une distance entre 'eux' (venus d'ailleurs) et 'nous' (nés et grandis en France). Et cela même si la couleur de peau peut être le dénominateur commun. L'objectif premier de ce nanoracisme consiste à fondre « [...] dans un tout, 'les extérieurs' au groupe comme pour les préparer à en

²⁴ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/bled/9799>

²⁵ https://www.le-dictionnaire.com/definition/bl%C3%A9dard#google_vignette

accepter les conditions qui suivent, à savoir l'infériorisation » (El Miri, 2018 : p. 109). Dans leur périple vers l'Europe, de nombreux migrants font l'expérience du racisme en Afrique du Nord via leur interpellation par des termes dégradants qui les unifient : 'Afriqayin', 'Khol' (noir), 'Négro', 'Abd' (esclave), 'Zoulou', 'Mandela', 'King Kong » (Ibidem. : p. 108-109). Dans le cadre des interactions scolaires, on assiste à ce même processus d'unification via la dénomination commune 'blédard', cela en dépit des origines et nationalités différentes des jeunes désignés ainsi. Cette uniformisation au détriment de l'identité personnelle est censée ramener les MNA à l'Afrique d'où ils viennent et où ils sont nés. À l'image d'un insulte, ce terme tend à : « [...] poser un trait identificatoire censé résumer l'identité de celui ou de celle qui est ainsi jugé » (Durif-Varembont et Weber, 2014 : p. 158). Ce souhait de démarcation avec des personnes dont on partage des caractéristiques biologiques et phénotypiques rappelle les travaux de Fanon (1955) entre antillais et africains.

Fanon disait : « En 1939, aucun Antillais aux Antilles ne se déclarait nègre, ne se réclamait nègre. Quand il le faisait, c'était toujours dans ses relations avec un blanc. C'est le blanc, le 'mauvais blanc' qui l'obligeait à revendiquer sa couleur, plus véritablement à la défendre [...] » (1955 : p. 264). Avec l'actuelle montée des extrêmes droites et des actes et crimes racistes assumés, des jeunes africains nés en France peuvent à certains moments revendiquer et défendre leur couleur de peau face au racisme. Au-delà de ce fait, il serait difficile qu'ils s'identifient à des personnes venues directement d'Afrique comme les MNA dans d'autres circonstances. Du fait de leur nationalité française et d'être nés en France, ces jeunes peuvent considérer ceux qui viennent d'Afrique plus 'africains qu'eux'. A l'image, des Antillais qui se considéraient 'noirs', mais pour qui « le nègre était en Afrique » (1955 : p. 264), on peut se permettre de faire un parallélisme et dire qu'il y'a d'un côté le jeune MNA 'Pur Africain' et de l'autre les Européens, les jeunes descendants d'Africains nés en France, noirs de peau ou pas. La visibilité des tensions et hiérarchies liées à sa propre perception de soi et des autres peuvent nettement être perceptibles quand la différence de la couleur de peau demeure le marqueur principal. Cependant, ces faits restent difficilement perceptibles de l'extérieur au sein d'un groupe où ce trait est le dénominateur commun.

La situation de ces jeunes met en lumière, le vécu d'une minorité au sein d'un groupe homogénéisé par la couleur de peau. Dans le cas des interactions scolaires, les MNA se découvrent une double noirceur parmi des noirs, une double africanité parmi des africains. Ils y découvrent des africains qui se pensent différents d'eux à cause de leur nationalité. Alors qu'ils partagent leurs origines, les mêmes patronymes africains, parfois les mêmes religions et traits culturels. L'expérience de ces jeunes semble rappeler celle vécue par Fanon (1955). Bercé dans l'illusion de son enfance martiniquaise qu'il était français, il se découvre noir une fois en métropole. Venus d'Afrique tout en sachant qu'il existe en France des jeunes comme eux qui sont 'leurs frères de couleur', ces jeunes déchantent face à l'attitude de ces derniers. Ils font l'expérience qu'avait faite Fanon au cours de son voyage en métropole : « Je me détourne de ces scrutateurs de l'avant-déluge et je m'agrippe à mes frères, nègres comme moi. Horreur, ils me rejettent. Eux sont presque blancs [...] » (1952 : p. 94). Ces

jeunes se rendent compte qu'ils font l'objet d'une volonté d'infériorisation portée par d'autres jeunes d'origine africaine comme eux qui les rejettent. L'évidence du rejet de ces jeunes est claire, ils viennent d'Afrique, ils sont reconnaissables d'abord par leur couleur de peau, par leur accent aussi et enfin surtout par leur statut juridique précaire avec tout ce que cela charrie comme préjugés négatifs et stigmatisants. Comme le disait Fanon (*Ibidem.*) à propos du caractère étouffant des préjugés liés à sa peau : « Ma noirceur était là, dense et indiscutable. Et elle me tourmentait, elle me pourchassait, m'inquiétait, m'exaspérait ». Pour ces jeunes, ce statut juridique précaire est source de tourments et pourchasse, il est un élément structurant du rejet dont ils sont victimes de la part d'autres africains comme eux. Ce rejet n'est pas sans lien avec le contexte politique actuel en France. Pour rappel, le discours politique actuel dans sa construction de l'autre, du non-européen, de l'africain (noir ou pas) et plus précisément en situation irrégulière est un discours stigmatisant qui participe à l'édification d'une frontière institutionnelle incarné par la figure du 'sans papiers' (Withol De Wenden, 2022). Il est révélateur des tendances racistes et xénophobes dont certains médias se font les relais²⁶. Dans ce contexte, l'arbitraire qui préside l'accueil et la prise en charge de ces jeunes, le soupçon du mensonge sur l'âge qui les suit et la répression policière dont ils sont victimes²⁷ peuvent contribuer à leur stigmatisation.

Conclusion

Au terme de la présentation de ces divers parcours scolaires, il convient de rappeler que l'expérience de jeunes migrants isolés est jalonnée par trois faits : (1) Un désengagement de l'état qui impacte les chances d'entrée dans le système éducatif, les motivations et performances scolaires ; (2) une volonté de mise à distance par les élèves issus de l'immigration (Afrique subsaharienne et du nord) ; (3) le déploiement de stratégies de défense pour contrer la marginalisation institutionnelle et intrapairs. Ces différentes situations amènent à questionner l'expérience des minorités visibles et stigmatisées au sein de l'institution scolaire : c'est le cas des jeunes de cette enquête.

Enthousiastes pour certains une fois arrivés en France de pouvoir poursuivre leurs études et par extension réaliser leurs rêves, ils sont rapidement rattrapés par leur condition de groupe minoritaire visible, stigmatisé et étiqueté par des institutions qui sont censées les protéger et les traiter en toute égalité. Mais qui en réalité font tout le contraire. Après cela, ces jeunes découvrent que le partage en commun d'une couleur de peau ne préserve pas des dérives liés à des attitudes racistes. Bien au contraire, d'autres éléments peuvent être convoqués pour justifier ces actes. L'expérience scolaire devient donc le lieu de l'expérimentation du racisme entre noirs, au cours de laquelle des stratégies de défense sont développées par ces jeunes pour revendiquer ou négocier un rapport d'égal à égal.

²⁶ À titre illustratif, les propos du polémiste Éric Zemmour qui traitait les MNA sur le plateau de CNEWS en septembre 2020 de : « voleurs et voleurs ».

²⁷ Le 18 mars 2025, près de 400 MNA qui s'étaient installés à la Gaité Lyrique à Paris ont été violemment expulsés par la police faisant des blessés parmi les jeunes, les journalistes présents et les membres de la CRS. Voir journal en ligne Le Monde du 18 mars 2025, signé Le Monde avec AFP.

Pour finir, il convient de retenir que cette stigmatisation est d'abord et avant tout le fruit de tout en ensemble de procédures institutionnelles qui mobilisent diverses pratiques scandaleuses portant atteinte à l'identité et l'intimité des jeunes concernés. Cette stigmatisation dont le corolaire principal est le doute qui pèse sur l'identité est amené à perdurer jusqu'à ce que ces jeunes atteignent un stade de leur vie où l'âge ne sera plus l'élément central qui façonnera le regard porté sur eux.

Bibliographie

- BOLZMAN, C. GAKUBA, T.-O. & GUISSÉ, I. (2011), Emigration clandestines des jeunes dans trois pays africains : Cameroun Sénégal Mauritanie. Résultats de recherche, in Bolzman, C. Gakuba, T.-O. & Guissé, I., Migrations des jeunes d'Afrique subsaharienne. Quels défis pour l'avenir ?, Eds. L'Harmattan, p. 15-101.
- CARAYON, L., MATTIUSI, J. & VUATTOUX, A. (2020), Étrange jeunesse, jeunesse étrangère. Formes de culturalisme dans l'évaluation des jeunes isolés étrangers, in Agora débats/jeunesses vol. 84 (1), p. 109-124.
- CARAYON, L., MATTIUSI, J. & VUATTOUX, A. (2018), 'Soyez cohérent, jeune homme !' Enjeux et non-dits de l'évaluation de la minorité chez les jeunes étrangers isolés à Paris, in Revue française de science politique vol. 68(1), p. 31-52.
- ARMAGNAGUE, M. ET RIGONI, I. (2018), Rapport de recherche EVASCOL - Étude sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV), Défenseur Des Droits & INSHEA - Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adapté, 424 p.
- DE LANDSHEERE, G. (1982), Introduction à la recherche en Éducation, Eds. George Thone, 307 p.
- DURIF-VAREMBONT, J-P & WEBER, R. (2014), Insultes en tous genres : construction identitaire et socialisation des adolescents à l'école, in Nouvelle revue de psychosociologie (n°17), p. 151 -165.
- EL MIRI, M. (2018), Devenir « noir » sur les routes migratoires : racialisation des migrants subsahariens et racisme global, in Sociologie et sociétés 50(2), p.101–124.
- FANON, F. (1955), Antillais et Africains, in Esprit (vol. 2), p. 261-269.
- FANON, F (1952). Peau noire masques blancs, Éditions du seuil.
- GASTAUT, Y. (2007), La délinquance immigrée : tranche d'histoire d'un préjugé à la peau dure, in Migrations Société 109(1), p. 49-70.

GERNET, S. (2014), 'Passions ordinaires' des jeunes mineurs isolés étrangers : l'exemple de la pratique sportive comme processus de transformation identitaire, in *Jeunes et Mineurs en Mobilité*, n°1, p. 11-20

GOFFMAN, E. (1975), *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*, Les Editions de Minuit, 176 p.

LABERGE, D. & ROY, S. (1994), Marginalité et exclusion sociales : des lieux et des formes, in *Cahiers de recherche sociologique* (22), p. 5-9.

LEMAIRE, É. (2012). Portraits de mineurs isolés étrangers en territoire français: apprendre en situation de vulnérabilité, in *Revue internationale de l'éducation familiale*, 31(1), p. 31-53.

LEMAIRE, É. (2009). Les enjeux sous-jacents de la scolarisation des mineurs étrangers isolés, in *Le français aujourd'hui*, 164(1), p. 21-32.

MBEMBE, A. (2018), Politiques de l'inimitié, La Découverte.

NDIAYE, P. (2008), *La Condition Noire. Essai sur une minorité française*, Calmann-Lévy.

RIME, B. (1977), Les déterminants du regard en situation sociale, in *L'année sociologique* vol.77, (n°2), p.497-523.

TABOADA-LEONETTI, I. (1991), Stratégies identitaires et minorités, in *Migrants formation*, n°86, Identité et communautés, p. 54-73.

WITHOL DE WENDEN, C. (2022), *Figures de l'autres. Perceptions du migrant en France 1870-2022*, CNRS Eds.

ZWICK MONNEY, M & GRIMARD, C. (2015), De la marginalité à la vulnérabilité : quels liens entre concepts, réalités et intervention sociale ? in *Nouvelles pratiques sociales* 27(2), p. 45-59.

